

## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)

### AVIS PUBLIC Règlement numéro V680-2021-05

**Avis public** est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V680-2021-05	Règlement amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement et ses amendements	Modification au normes particulières relatives au stationnement P12 : <i>Entre 6 h et 23 h, stationnement limité à 2 heures.</i>

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, et accessible sur le site Internet de la Ville à **saint-remi.ca**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 23 décembre 2021**

**Patrice de Repentigny, notaire**  
Greffier